



# CHARTRE DE L'ADHERENT 2023/2024

La carte d'adhésion est obligatoire et personnelle

Validité du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

## Des Droits et des Devoirs

### L'adhérent a des droits

- pratiquer des activités
- participer à la vie quotidienne de l'Association, assister à des Conseils d'Administration
- participer à l'Assemblée Générale et entrer au Conseil d'Administration
- être assuré par le FAT en cas d'accident individuel

### Mais aussi des devoirs

- respecter les convictions de chacun dans le respect de la laïcité
- respecter les personnes, les locaux, les consignes d'hygiène et sécurité, les horaires d'activités, le matériel
- pratiquer un « devoir de réserve » avec toutefois la possibilité de s'exprimer en rencontrant les membres du Conseil d'Administration pour faire part de remarques et/ou suggestions.

### Il peut manifester son soutien

Pour contribuer à la réussite collective du FAT et soutenir les bénévoles, l'adhérent peut :

- aider l'équipe à la mise en place et à l'organisation des événements
- venir aux soirées et événements culturels organisés par le FAT
- confectionner une pâtisserie lors d'un événement
- mettre des affiches des événements du FAT dans sa commune
- parler du FAT, en faire la promotion ...

Ce sont des petits gestes qui peuvent beaucoup aider l'Association.

## Règlement des activités

### Ateliers réguliers

- Engagement pour la saison entière.
- Toute inscription avant les vacances de Toussaint doit être réglée intégralement pour la saison complète.
- Après les vacances de Toussaint, le montant du règlement sera calculé au prorata des séances restantes.
- Ateliers poterie et modelage : règlement spécifique à signer et à observer par l'adhérent.
- Ateliers ou stages enfants : **les parents doivent obligatoirement accompagner leurs enfants dans l'atelier. Le FAT se dégage de toute responsabilité en dehors des horaires et des salles de cours. Les parents doivent signaler à l'intervenant et à la secrétaire tout problème de santé.**

Lu et approuvé le : .....

Nom, prénom de l'adhérent : .....

### Stages, sorties

Maintien ou annulation à 7 jours de la date proposée en fonction du nombre d'inscrits => s'inscrire au plus tard 7 jours avant le stage ou la sortie.

### Quotas

**Le FAT se réserve le droit d'annuler un atelier régulier, un stage, une sortie si le quota minimum n'est pas atteint** (= seuil minimum pour autofinancer l'activité).

En cas d'annulation par le FAT, remboursement au prorata de l'atelier et remboursement complet du stage et de la sortie.

A l'inverse, les ateliers, les stages ou les sorties sont limités par un quota maximum avec possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente. Il n'y a pas critère de priorité, seule la date d'inscription sur liste d'attente compte.

### Demandes de remboursement

Le remboursement reste exceptionnel et motivé. La demande doit être faite par courrier au Président et accompagnée d'un justificatif. Examen au cas par cas en réunion de Bureau. Le montant du remboursement sera calculé à compter de la **date de réception du courrier et du justificatif.**

- pour les ateliers et stages longs : **retenue forfaitaire de 20 €** de frais de dossier. **La carte d'adhésion est due.**
- Pour les stages courts et les sorties, remboursement possible **à plus de 7 jours de la date** avec retenue de l'adhésion.

### Réductions

- **Uginois** : tarif de base préférentiel (justificatif de domicile)
- **Etudiants et les demandeurs d'emploi** : - 10% sur les ateliers réguliers (engagement sur l'année complète) et - 10% sur les stages longs (justificatif).
- **Enfants ou jeunes uginois -15 ans** : participation limitée à 30 € maximum par an de la commune d'Ugine pour un atelier régulier annuel (Carte Loisirs ou Multipass)
- **Réduction découverte** : si inscription d'une même personne à plusieurs ateliers réguliers, -10% sur le moins cher. Si inscription d'une même personne à plusieurs stages longs différents, - 10% sur le - moins cher.

### Communication

- Le FAT se réserve le droit d'utiliser des photos pour d'éventuelles publications : presse, FAT'mag, site internet, instagram, facebook, panneaux d'exposition...

Le Président du FAT, René DELEGLISE

Signature de l'adhérent majeur  
ou du parent responsable :